

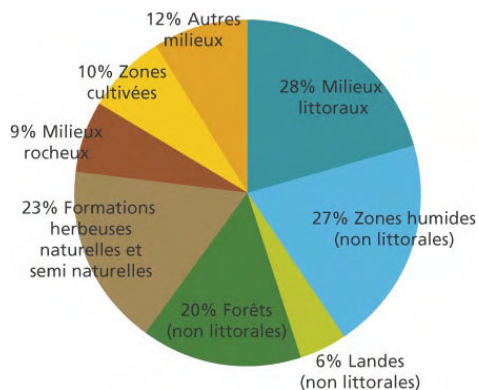
La flore

L'inventaire de la flore bretonne, mené en 1996 par le Conservatoire national botanique de Brest, a permis d'estimer à 1 664 le nombre d'espèces de plantes « supérieures » (les algues, les mousses et les lichens en sont exclus) dans la région.

LA FLORE ET LES MILIEUX

La grande diversité des milieux en Bretagne donne à la région une extraordinaire richesse floristique. Chaque milieu naturel abrite une flore caractéristique. Les zones humides, les milieux littoraux et les formations herbeuses sont de loin les plus riches en espèces végétales. Et avec 12 % seulement du territoire régional, la forêt reste une source de biodiversité végétale non négligeable (20 % de la flore régionale). En revanche, dans les landes non littorales la diversité des espèces est faible.

RÉPARTITION DES ESPÈCES VÉGÉTALES EN BRETAGNE PAR CATÉGORIE DE MILIEUX



Certains milieux naturels rares sont très intéressants au plan du patrimoine naturel et paysager : ils accueillent des espèces très peu communes, par exemple, des fougères sur certains affleurements rocheux.

LES ARBRES

Dans les bois et les forêts bretonnes, on dénombre plus de 70 arbres feuillus et résineux. Parmi ces essences forestières, 43 % sont indigènes, 37 % sont exotiques, 12 % sont acclimatées et 8 % marginales. Couvrant toujours plus de surface, les feuillus sont les plus nombreux (61,5 % de la forêt actuelle), en particulier les chênes pédonculé et rouvre, le châtaignier, le saule et le hêtre.

La santé des arbres en Bretagne

La situation phytosanitaire de la forêt bretonne est globalement stable, mais certaines essences restent sujettes aux agressions de parasites spécifiques :

- ▶ Epicéa de Sitka : champignons (*Heterobasidion annosum* et *Phaeolus schweinitzii*) et puceron vert ;
- ▶ Pin Laricio : maladie des bandes rouges ;
- ▶ Pin maritime : chenille processionnaire du pin, armillaire et pyrale du tronc ;
- ▶ Douglas : nécrose cambiale en bande et scolyte curvidenté ;
- ▶ Hêtre : chancre et cochenille ;
- ▶ Orme : graphiose ;
- ▶ Châtaignier : chancre et maladie de l'encre ;
- ▶ Peuplier : rouille à *Melampsora* ;
- ▶ Chênes : oïdium et gradation de géométrides ;
- ▶ Grandis et Tsugas : Armillaire.



Scolyte curvidenté

En savoir plus

www.bretagne-environnement.org/rubrique/arbres

« La flore d'Ille-et-Vilaine » Siloé 2005

« Santé de la forêt en Bretagne » DSF 2003 (à télécharger sur www.bretagne-environnement.org/acteur/dsf)

« Bilan régional de la flore bretonne » CBNB 1998

Sources

Données : CBNB 1998, CRPF 2004, DSF 2004

La flore rare ou menacée

Le Conservatoire national botanique de Brest estime que 334 espèces, soit 20 % de la flore bretonne, sont en voie de disparition dans leurs localités. La liste rouge armoricaine compte 214 espèces menacées mais non protégées.

La protection de la flore bretonne


Jugées prioritaires en Bretagne en raison de leur très haute valeur patrimoniale, 37 plantes font l'objet d'un plan de sauvegarde. Inégalement réparties sur le territoire régional, les trois-quarts sont implantées sur le littoral (Carotte de Gadeceau, Aster d'Armorique, etc.), voire ne se rencontrent que dans les îles (Narcisse des Glénan, Linaire grecque).

Niveau de protection	Nombre d'espèces protégées
Européen (directive Habitats)	12
National	56
Régional	72
Par arrêté préfectoral	19

CAROTTE DE GADECEAU

Décrite pour la première fois en 1901 à Belle-Ile (Apothicaierie, commune de Sauzon), la Carotte de Gadeceau est une plante naine de 4 à 15 cm de haut qui affectionne les pelouses rases littorales.

Signalée uniquement en Bretagne et au Pays Basque, on la trouve, dans la région, dans une vingtaine de sites du Finistère et du Morbihan.

La Carotte de Gadeceau est protégée au niveau national. Et la totalité des sites bretons de cette plante, connus actuellement, se situe dans des zones Natura 2000 . Le Conservatoire botanique national de Brest a préconisé un suivi des pelouses à Carotte de Gadeceau, afin de surveiller les phénomènes d'érosion, liés au piétinement, qui lui sont préjudiciables.

LINAIRE GRECQUE

La Linaire grecque est une petite plante rampante. En Bretagne, elle n'est connue que sur quelques pelouses sèches et écorchées du littoral de Belle-Ile.

Bien que protégée sur l'ensemble du territoire national, la Linaire grecque recule : les sites du sud-est de Anter et du nord de la plage d'Herlin semblent s'embroussailler graduellement.



Carotte de Gadeceau



Linaire Grecque

A Port Kérel, ce sont des petits mammifères qui désstructurent les sols, en creusant des galeries, au cœur des zones abritant la linaire. Enfin, à Port-an-Dro, où l'espèce n'a pas été revue en 2002, les pelouses ouvertes sont érodées par la circulation piétonne, et en voie d'eutrophisation, en raison de la fréquentation massive du site par les goélands.

En savoir plus

www.bretagne-environnement.org/rubrique/carotte-de-gadeceau

www.bretagne-environnement.org/rubrique/linaire-grecque

www.cbnbrest.fr

« Stratégies d'actions prioritaires pour la sauvegarde d'espèces végétales à très forte valeur patrimoniale » CBNB (à télécharger sur www.bretagne-environnement.org/acteur/cbnb)

Sources

Données : CBNB 1998 et 2003.

La flore envahissante

La prolifération de certaines plantes exotiques représente une menace croissante pour la biodiversité des cours d'eau et des zones humides en Bretagne. Ainsi, la Jussie, l'Elodée dense et le Myriophylle du Brésil, originaires d'Amérique du Sud, ont été introduits en France pour des raisons ornementales, pour l'aquariophilie et pour favoriser la reproduction piscicole. Ces végétaux entrent en compétition avec la flore indigène, entraînant généralement une diminution de la biodiversité et une modification de l'état écologique des eaux où elles prolifèrent.



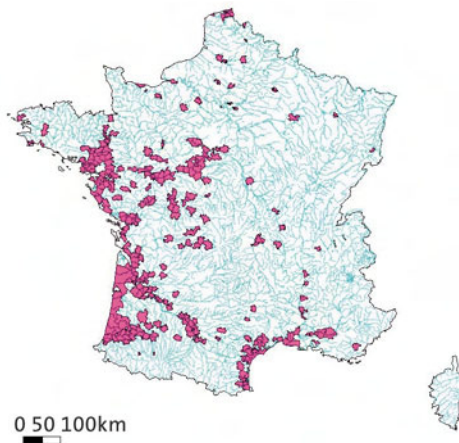
© J. Haury
Jussie

JUSSIE

Sur le bassin de la Vilaine plus de 130 km de cours d'eau sont colonisés par la Jussie. Les coûts annuels de la lutte à l'échelle du bassin sont de l'ordre de 200 000 euros pour un simple arrachage mécanique.

Le problème de la Jussie se situe à l'échelon national. Chaque année, de nouveaux sites sont touchés. Il y a, de plus, une progression vers le nord par reproduction sexuée de la Grande Jussie, une autre espèce de Jussie.

RÉPARTITION DE LA JUSSIE EN FRANCE EN 2002



LINÉAIRE EN MÈTRES COLONISÉ PAR LES PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN BRETAGNE

	Jussie	Elodée dense	Myriophylle du Brésil
2002	99 933	63 136	2 270
2003	130 003	36 527	2 778



© J. Haury
Renouée du Japon

RENOUÉE DU JAPON

La Renouée du Japon ou *Reynoutria japonica* a été introduite comme plante ornementale, fourragère et fixatrice en Europe au milieu du XIXe siècle. Elle se caractérise par une croissance très rapide et une grande capacité à coloniser les milieux délaissés ou remaniés par l'homme. Sa prédominance le long des routes en Bretagne est massive, 40 % contre 7 % seulement de sites correspondant à l'habitat d'origine de la Renouée.

L'association Coeur (Comité opérationnel des élus et usagers de la Rance) a lancé une opération de lutte contre la Renouée du Japon en avril 2003 visant à éradiquer à l'échelle du département des Côtes d'Armor cette espèce envahissante.

En savoir plus

comite-marais-vilaine.com/
www.coeur.asso.fr

« Inventaire des plantes exotiques envahissantes du bassin versant de la Vilaine » IAV 2004 (à télécharger sur www.lavilaine.com)

« Gestion des plantes exotiques envahissantes en cours d'eau et zones humides » AELB 2004 (à télécharger sur www.forum-marais-atl.com)

Sources

Données : Agrocampus Rennes 2004

Carte : Ancrenaz K. et Dutartre A. Cemagref 2002